

FORMULAIRE D'ÉLECTION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES pour l'année scolaire 2026-2027

COMBIEN DE PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES PEUVENT ÊTRE ÉLUES ? Il faut désigner six personnes comme représentantes de l'Alliance ; deux d'entre elles sont désignées comme personnes déléguées syndicales et les quatre autres agissent comme substituts de ces personnes déléguées. Une ou un substitut peut représenter l'Alliance en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la personne déléguée syndicale de son secteur.

COMMENT LES DÉSIGNER ? Elles doivent être élues en début d'année par les membres réunis en Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement. Leur nom doit être inscrit avec leur numéro de matricule (figurant sur le bordereau de paie et carte de membre) en page 2 du présent formulaire.

Ce formulaire doit être signé, ci-bas, par deux témoins qui ne sont pas des personnes déléguées élues.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter les savoirs essentiels sur l'équipe syndicale, disponible sur le site de l'Alliance.

La procédure d'élection **ne devrait pas permettre l'élection par défaut**. Elle devrait assurer que chaque personne élue obtient l'appui de **50% + 1** des membres présent-e-s. De plus, l'élection des représentant-e-s devrait se faire par **vote secret**.

EXEMPLE DE PROCÉDURE POUR L'ÉLECTION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES ET SUBSTITUTS :

1. Une élection a d'abord lieu pour élire la personne déléguée syndicale.
 - a. Dans le cas où il y a une seule candidature, un vote secret est tenu à la demande d'au moins une ou un membre afin de confirmer la nomination.
 - b. Dans le cas où il y a plusieurs candidatures, un vote secret est tenu. Si la personne ayant obtenu le plus de voix en a moins de 50% + 1, un vote secret est tenu à la demande d'au moins une ou un membre afin de confirmer la nomination de cette personne.
2. Une élection a ensuite lieu pour élire la personne déléguée substitut selon le même processus. Les personnes candidates non élues au poste de personne déléguée syndicale ne sont pas nommées par défaut au poste de personne déléguée substitut ou comme personne déléguée d'établissement.

ATTESTATION D'ÉLECTION

Nous, témoins, attestons que :

- ☐ les personnes déléguées ainsi que les personnes déléguées substituts, dont les noms figurent dans ce formulaire, ont été élues par l'Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement, lors de la réunion du _____, à laquelle assistaient _____ membres.
- ☐ Chacune des personnes déléguées élues a obtenu l'appui de **50% + 1 des membres**.

Signature de deux membres en règle (**témoins qui ne sont pas des personnes déléguées élues**) :

.....
témoin 1

.....
témoin 2

Durée du mandat : dès l'élection et jusqu'au 30 septembre 2027, au plus tard.

Nous, personnes déléguées élues, attestons que :

- ☐ Toutes les personnes élues ont pris connaissance de l'*Engagement commun* l'attention des membres des équipes syndicales dans les établissements et se sont engagées à le respecter.



Remplir et retourner toutes les pages de ce formulaire à l'Alliance **de préférence dès l'élection**, par courriel à l'adresse registraire@alliancedesprofs.qc.ca.

PERSONNES DÉLÉGUÉES

SECTEUR PRIMAIRE

Nom : Tél. :

N° de matricule : Adresse courriel personnelle :
(FACULTATIF)

SECTEUR SECONDAIRE

Nom : Tél. :

N° de matricule : Adresse courriel personnelle :
(FACULTATIF)

SUBSTITUTS AUX PERSONNES DÉLÉGUÉES

Les membres ont la possibilité de désigner jusqu'à quatre substituts.

PREMIER substitut

Nom : Tél. :

N° de matricule : Adresse courriel personnelle :
(FACULTATIF)

DEUXIÈME substitut

Nom : Tél. :

N° de matricule : Adresse courriel personnelle :
(FACULTATIF)

TROISIÈME substitut

Nom : Tél. :

N° de matricule : Adresse courriel personnelle :
(FACULTATIF)

QUATRIÈME substitut

Nom : Tél. :

N° de matricule : Adresse courriel personnelle :
(FACULTATIF)

